



Conseil économique et social

Distr. générale
30 août 2012

Session de fond de 2012
Point 7, e, de l'ordre du jour

Résolution adoptée par le Conseil économique et social

[sur la base d'une proposition examinée en séance plénière (E/2012/L.16)]

2012/21. Groupe consultatif ad hoc sur Haïti

Le Conseil économique et social,

Rappelant ses résolutions 2004/52 du 23 juillet 2004, 2005/46 du 27 juillet 2005, 2006/10 du 26 juillet 2006, 2007/13 du 25 juillet 2007, 2008/10 du 23 juillet 2008, 2009/4 du 23 juillet 2009 et 2010/28 du 23 juillet 2010 et ses décisions 2004/322 du 11 novembre 2004, 2009/211 du 20 avril 2009, 2009/267 du 15 décembre 2009, 2011/207 du 17 février 2011, 2011/211 du 26 avril 2011 et 2011/268 du 28 juillet 2011,

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti¹ et les recommandations qui y sont formulées ;

2. *Prend note* des progrès accomplis sur les plans politique et économique et dans le domaine de l'état de droit depuis le tremblement de terre dévastateur du 12 janvier 2010 et se félicite de l'appui apporté par la communauté internationale à cet égard ;

3. *Salue* la poursuite de la mise en œuvre du Plan stratégique de développement d'Haïti par les autorités haïtiennes et espère que les donateurs et d'autres partenaires, notamment les organismes des Nations Unies et les institutions financières internationales, maintiendront leur appui à l'application de ce plan ;

4. *Est conscient* de la nécessité d'une coordination efficace et continue entre le Gouvernement haïtien et les donateurs, ainsi que d'un mécanisme permanent de consultation avec les principales organisations non gouvernementales opérant dans le pays ;

5. *Demande* aux donateurs d'honorer les promesses qu'ils ont faites à la Conférence internationale des donateurs, « Pour un nouvel avenir en Haïti », tenue à New York le 31 mars 2010, et de répondre à l'appel global pour les activités humanitaires en 2012 et les activités du Programme alimentaire mondial en Haïti ;

6. *Décide* de proroger le mandat du Groupe consultatif jusqu'à sa session de fond de 2013 afin de suivre la situation de près et de formuler des conseils

¹ E/2012/87.



concernant la stratégie de développement à long terme d'Haïti en vue de promouvoir la reconstruction et le relèvement et la stabilité sur les plans social et économique, en accordant une attention particulière à la nécessité d'assurer un appui international cohérent et durable à Haïti, compte tenu des priorités de développement national à long terme, en s'appuyant sur le Plan stratégique de développement d'Haïti et en veillant à éviter les chevauchements et les doubles emplois avec les mécanismes existants ;

7. *Exprime sa satisfaction* au Secrétaire général pour l'appui qu'il apporte au Groupe consultatif et lui demande de continuer à soutenir les activités du Groupe comme il convient, dans la limite des ressources existantes ;

8. *Prie* le Groupe consultatif de continuer, dans l'exécution de son mandat, à coopérer avec le Secrétaire général et son Représentant spécial en Haïti et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, l'Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti, le Groupe des Nations Unies pour le développement, les fonds et programmes concernés des Nations Unies, les institutions spécialisées, les institutions financières internationales, les organisations et institutions régionales, y compris la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Organisation des États américains, la Communauté des Caraïbes et la Banque interaméricaine de développement, et d'autres parties prenantes importantes ;

9. *Prie également* le Groupe consultatif de lui présenter un rapport sur ses travaux, accompagné de recommandations, s'il l'estime nécessaire, pour examen à sa session de fond de 2013.

*47^e séance plénière
26 juillet 2012*